

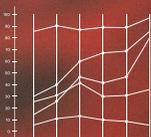
@zaé, un service gratuit de cartographie de vos zones d'activités économiques

Nous vous accompagnons dans la réalisation de votre inventaire des zones d'activités économiques pour une vision à 360° de votre foncier.

Zonage des zones d'activités économiques



État parcellaire des unités foncières



Identification des occupants



Vous êtes un EPCI ?

Dans un objectif de « zéro artificialisation nette », la loi Climat et Résilience vous impose d'établir un inventaire précis des zones d'activités économiques intercommunales d'ici au 24 août 2023.

Nous pouvons vous aider !

Grâce aux données foncières du CEREMA, de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), nous pouvons réaliser gratuitement pour votre périmètre :

- l'identification des zones d'activités économiques
- la production, au format PDF, d'un inventaire complet incluant toutes les données obligatoires

Elaboré en étroite collaboration avec vos services, ce document vous permettra, au-delà de remplir vos obligations réglementaires, de :

- élaborer une stratégie foncière territoriale globale
- développer des projets économiques compatibles avec la transition écologique

A terme, votre atlas enrichi, complété et numérisé sera disponible via une interface numérique sécurisée.

Pour bénéficier d'une analyse encore plus approfondie, le CEREMA propose un accompagnement personnalisé avec UrbanSimul, module ZAE accessible via :

<https://urbansimul.cerema.fr>

Vous souhaitez en savoir plus, c'est par ici :



Pour bénéficier de notre service gratuit :
contact.servicefoncier@caissedesdepots.fr